



## **COMITÉ EXÉCUTIF**

**Séance ordinaire du 13 décembre 2016**

– **11<sup>e</sup>** –

**PRÉSENTS :** MM. Ben Valkenburg, vice-président  
Kenneth George  
Mmes Marie-José Mastromonaco  
Mélanie Robinson  
M. Jocelyn Pauzé

**ABSENTES :** Mmes Catherine Harel Bourdon, présidente  
Diane Beaudet

**Sont aussi  
présents :**

M. Robert Gendron, directeur général  
M<sup>e</sup> Sylvie Gallant, secrétaire générale adjointe  
MM. Jean Ouimet, directeur général adjoint à la gestion des  
personnes et des pratiques d'encadrement  
Claude Daviau, directeur général adjoint à la gestion des  
services éducatifs et de l'organisation scolaire  
Mme Lucie Painchaud, directrice générale adjointe à la gestion  
de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle

**Sont invités :** M. Louis Bienvenue, directeur au Bureau des directions d'unité,  
unité 2  
Mmes Francyne Fleury, directrice au Bureau des directions d'unité,  
unité 3  
Guylaine Cormier, directrice au Bureau des directions  
d'unité, unité 5  
Line Lapierre, directrice des Services éducatifs  
Tonia Di Guglielmo, directrice par intérim du Service  
des ressources financières  
M<sup>e</sup> Joëlle Landry, directrice du Service de la gestion des  
personnes et du développement des compétences  
MM. René Morales, directeur du Service du développement et  
de l'innovation professionnelle  
Daniel Martin, directeur par intérim du Service des  
technologies de l'information  
Pascal Rivard, directeur adjoint au Service des ressources  
matérielles

- M. Sylvain Sénécal, coordonnateur au Service de l'organisation scolaire
- Mme Julie Bolduc, coordonnatrice du Bureau de projets institutionnels
- M. Gérald Provost, coordonnateur à l'Audit interne
- Mme Guylaine Dubé, analyste au Service du secrétariat général

\*\*\*\*\*

La commissaire-parent Mélanie Robinson est présente à compter du point 6.

\*\*\*\*\*

### **Déclaration du vice-président**

M. Ben Valkenburg préside la séance en l'absence de Mme Catherine Harel Bourdon. Il explique que Mmes Harel Bourdon et Diane Beaudet participent à une conférence de presse organisée par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) au cours de laquelle une annonce visant la CSDM sera faite.

\*\*\*\*\*

#### 1. Adoption de l'ordre du jour

Le vice-président du comité exécutif, M. Ben Valkenburg, propose les modifications suivantes à l'ordre du jour :

- ajouter l'article suivant à la rubrique « Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 29 novembre 2016 » :
  - a) État de santé des immeubles excédentaires
- retirer les articles suivants :
  - DG-02-340 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction adjointe à l'école Notre-Dame-des-Neiges – année 2016-2017
  - A-31-3154 Service des ressources financières – fourniture sur demande de tableaux d'écriture et d'affichage – appel d'offres 28-173P – attribution d'un contrat
  - A-33-1016 Service des ressources matérielles – plan directeur d'investissement 2016-2021 – données complémentaires

L'ordre du jour est donc adopté comme suit :

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 29 novembre 2016
- 3- Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 29 novembre 2016 :
  - a) État de santé des immeubles excédentaires
- 4- Affaires nouvelles
- 5- Dossiers récurrents :
  - a) Plan Réussir
  - b) Budget 2016-2017 et finances  
Note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes
  - c) Qualité de l'air
  - d) Capacité d'accueil  
Tableau d'avancement des projets d'agrandissement
  - e) Immeubles excédentaires
  - f) Offre alimentaire
  - g) Suivi des projets
- 6- Rubrique des commissaires-parents
- 7- A-29-1785            Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, manuel ouvrier, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria – création d'un poste d'aide-concierge – modification au plan de l'effectif 2016-2017
- 8- A-29-1787            Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – autorisation du paiement d'une facture à la firme *Consultaxe ltée*
- 9- A-29-1789            Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de direction d'établissement – congé sans traitement à temps partiel dans le cadre d'une retraite progressive

- 10- A-29-1790 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de direction d’établissement – congé à temps plein sans traitement
- 11- A-31-3150 Service des ressources financières – collecte des débris de construction ou de démolition des biens meubles (2 lots) – appel d’offres 15-196P – exercice de la première option de renouvellement d’une année
- 12- A-31-3155 Service des ressources financières – agence de placement média – appel d’offres 24-327P – exercice de la deuxième option de renouvellement
- 13- A-31-3156 Service des ressources financières – fourniture sur demande de produits de plâtrage – appel d’offres 27-525P – annulation de l’appel d’offres et demande d’autorisation de conclure un contrat de gré à gré
- 14- A-33-1004 Service des ressources matérielles – centre Saint-Paul – travaux supplémentaires dans le cadre de la décontamination du vide sanitaire
- 15- A-33-1009 Service des ressources matérielles – école Alphonse-Desjardins – interventions supplémentaires dans le cadre du remplacement des portes et des fenêtres
- \* 16- A-33-1010-B Service des ressources matérielles – centre administratif et annexe – plan d’action en vue de trouver des solutions pour l’hébergement des fonctions administratives de la Commission scolaire de Montréal
- 17- A-33-1011 Service des ressources matérielles – école Ahuntsic, annexe – travaux supplémentaires dans le cadre de l’agrandissement de l’école et de la rénovation du bâtiment existant
- 18- A-33-1012 Service des ressources matérielles – école Saint-Pierre-Apôtre – interventions supplémentaires dans le cadre de travaux de dépressurisation sous la dalle du bâtiment
- \* 19- A-33-1015 Service des ressources matérielles – mesure Ajout d’espace (50511) – Plan québécois des infrastructures 2017-2027 – projet de construction d’un gymnase pour l’école Saint-Jean-de-Matha
- 20- A-34-2670 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – mars 2017
- 21- A-34-2671 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – novembre 2016

- 22- A-34-2673 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – novembre 2016
- 23- A-34-2675 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – décembre 2016
- 24- A-34-2676 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – décembre 2016
- 25- A-34-2677 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – décembre 2016
- 26- A-34-2678 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – novembre 2016
- 27- Réception des pouvoirs exercés par le directeur général en cas de circonstances particulières – article 11 du règlement R2011-1 :
  - a) A-33-1014 Service des ressources matérielles – école Édouard-Montpetit – travaux de réhabilitation intérieure dans le gymnase
- 28- Information :
  - \* a) A-29-1788 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – concours d’admissibilité à la fonction de direction adjointe d’établissement – liste d’admissibilité
  - b) A-31-3139 Service des ressources financières – situation des comptes d’usager au 30 juin 2016
  - c) A-33-1013 Service des ressources matérielles – école Saint-Nom-de-Jésus – estimation révisée des travaux de démolition sélective réalisés dans le cadre de la réhabilitation complète de l’immeuble
- 29- Approbation du projet d’ordre du jour de la séance du Conseil des commissaires du 21 décembre 2016
- 30- Période réservée aux membres du comité exécutif

## 2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 29 novembre 2016

En application des articles 170 et 182 de la *Loi sur l’instruction publique*, le vice-président du comité exécutif, M. Ben Valkenburg, propose de dispenser la secrétaire générale adjointe de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 29 novembre 2016, étant donné que les membres du comité exécutif en ont tous reçu une copie plus de six heures avant le début de la présente séance.

La proposition de la présidente est adoptée à l’unanimité par les membres présents du comité exécutif.

Il est donc **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 29 novembre 2016.

3. Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 29 novembre 2016

- a) État de santé des immeubles excédentaires

M. Kenneth George mentionne qu'un rapport portant sur le travail d'évaluation de l'état de santé des immeubles excédentaires sera présenté à la prochaine séance du comité exécutif.

4. Affaires nouvelles

À ce point, il n'y a eu aucune question ni aucun commentaire.

5. Dossiers récurrents

Étant donné l'annonce qui sera faite par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, M. Robert Gendron et Mme Lucie Painchaud sont appelés à partir plus tôt. Pour cette raison, les points 5 e) et 5 g) ont été traités en premier.

- a) Plan Réussir

M. Claude Daviau mentionne que la prochaine journée pédagogique institutionnelle portera sur les suites du Forum sur l'inclusion. De l'information et de la documentation seront fournies aux directions à cet effet.

- b) Budget 2016-2017 et finances  
Note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes

Les commissaires et les administrateurs de la CSDM suivent la situation financière de la CSDM de près.

- c) Qualité de l'air

M. Jean Ouimet dresse un bilan des dossiers en cours. Il fait également état de la rencontre du comité de vigie qui a eu lieu le 9 décembre 2016.

- d) Capacité d'accueil  
Tableau d'avancement des projets d'agrandissement

À ce point, il n'y a eu aucune question ni aucun commentaire.

e) Immeubles excédentaires

Mme Lucie Painchaud présente le tableau qui fait état de l'avancement du bilan de santé des immeubles excédentaires. Elle mentionne qu'il ne reste plus qu'un seul bâtiment à évaluer et que l'échéancier prévu pour la caractérisation des immeubles a été respecté.

La rencontre prévue avec les représentants du secteur des immeubles excédentaires de la Ville de Montréal a eu lieu le 6 décembre 2016. Les deux parties veulent s'assurer que la question de la vente et de l'aliénation des immeubles se fassent équitablement de part et d'autres.

f) Offre alimentaire

Il est fait mention de la lettre remise aux parents au sujet du contenu des boîtes à lunch. Celle-ci précise que le contenu de la boîte à lunch est du ressort des parents. Une référence aux allergies alimentaires y est également faite.

g) Suivi des projets

Mme Lucie Painchaud dépose le tableau qui fait état de l'avancement des projets. Elle annonce qu'il y aura une révision de la priorisation des projets en janvier 2017 étant donné le grand nombre de projets en cours.

M. Robert Gendron rappelle qu'il s'agit d'un outil de gestion.

6. Rubrique des commissaires-parents

À ce point, il n'y a eu aucune question ni aucun commentaire.

7. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, manuel ouvrier, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria – création d'un poste d'aide-concierger – modification au plan de l'effectif 2016-2017

Document déposé : Rapport A-29-1785 en date du 6 décembre 2016  
de Mme Mathilde Branconnier concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les nombreux besoins d'entretien ménager de l'école;

CONSIDÉRANT l'abolition du poste à 80 % d'aide-concierger lors du dernier plan de l'effectif en prévision de l'année scolaire 2016-2107;

CONSIDÉRANT que l'école Espace-Jeunesse possède les fonds nécessaires au fonds 1 pour financer ce poste;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de CRÉER un poste annuel à temps partiel, à 60 %, d'aide-concierge à l'école Espace-Jeunesse et d'IMPUTER la dépense à l'indice 100-242-1-63000-170;
- 2° de MODIFIER en conséquence le plan de l'effectif 2016-2017 du personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, manuel ouvrier, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria (résolution 7 de la séance extraordinaire du Conseil des commissaires du 11 mai 2016).

8. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – autorisation du paiement d'une facture à la firme Consultaxe ltée

Document déposé : Rapport A-29-1787 en date du 6 décembre 2016 de  
Mme Geneviève Audy concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le souhait de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) d'abaisser les coûts de cotisation à la Commission des normes, de l'équité et de la santé et sécurité au travail (CNESST);

CONSIDÉRANT qu'une entente a été signée le 11 avril 2012 entre la CSDM et la firme *Consultaxe ltée* pour la vérification financière des réclamations portant sur les lésions professionnelles pour l'année 2009, 2010 et 2011;

CONSIDÉRANT qu'au moment de la signature, les représentants de la CSDM ne pouvaient évaluer les retombées d'un tel contrat, qu'il était impossible d'évaluer l'impact de celui-ci sur le *Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et que, compte tenu de la nature même du contrat, qui prévoit un paiement à pourcentage sans frais minimum, les risques reliés à ce contrat étaient inexistantes;

CONSIDÉRANT que l'entente prévoit des honoraires correspondant à 35 % des sommes récupérées par la firme *Consultaxe ltée*, sans frais minimum;

CONSIDÉRANT que la CSDM a reçu un crédit de 652 837,07 \$ de la CNESST à la suite du travail effectué par *Consultaxe ltée* pour les réclamations de l'année 2009 et que, par conséquent, une somme de 262 709,80 \$ est due à *Consultaxe ltée*;

CONSIDÉRANT que le contrat liant la CSDM avec la firme *Consultaxe ltée* a été modifié en décembre dernier puisqu'il lui a été demandé de ne pas entamer les démarches pour les années 2010 et 2011, mais que la firme a été autorisée à terminer les dossiers de 2009 pour lesquels elle avait entamé des démarches;

CONSIDÉRANT que la présente facture est la dernière de ladite entente;



Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER la direction du Service de l'organisation scolaire à payer la facture de *Consultaxe liée* pour la vérification de l'année 2009, s'élevant à 262 709,80 \$;
- 2° d'IMPUTER ces dépenses au budget réservé pour la CNESST;
- 3° de DEMANDER au Service du secrétariat général de procéder à la reddition de comptes au Conseil du trésor.

9. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de direction d'établissement – congé sans traitement à temps partiel dans le cadre d'une retraite progressive

Document déposé : Rapport A-29-1789 en date du 30 novembre 2016 de Mme Sondes Khémiri concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis recommandant d'accorder un congé sans traitement à temps partiel dans le cadre d'une retraite progressive commençant pendant l'année scolaire 2016-2017;

CONSIDÉRANT la *Politique de congés* (P1998-15) adoptée à la séance ordinaire du 3 juin 1998 du Conseil provisoire de la Commission scolaire de Montréal;

CONSIDÉRANT les recommandations de la direction du Service de la gestion des personnes et du développement des compétences et de la direction du Bureau de soutien à la gestion des établissements concernée;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER à Mme Nancy Fortin, directrice à l'école Saint-Barthélemy, un congé sans traitement à temps partiel pour l'équivalent de treize jours (5 %) qui sera pris chaque année du contrat dans le cadre d'une retraite progressive de cinq ans commençant le 6 janvier 2017.

10. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de direction d'établissement – congé à temps plein sans traitement

Document déposé : Rapport A-29-1790 en date du 7 décembre 2016 de Mme Sondes Khémiri concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis recommandant d'accorder un congé à temps plein sans traitement commençant pendant l'année scolaire 2016-2017;

CONSIDÉRANT la *Politique de congés* (P1998-15) adoptée à la séance ordinaire du 3 juin 1998 du Conseil provisoire de la Commission scolaire de Montréal;

CONSIDÉRANT les recommandations de la direction du Service de la gestion des personnes et du développement des compétences et de la direction du Bureau de soutien à la gestion des établissements concernée;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER à Mme Maryse Nadeau, directrice adjointe au Centre Gabrielle-Roy, un congé à temps plein sans traitement pour travail à l'extérieur de la Commission scolaire de Montréal, pour la période du 9 janvier 2017 au 30 juin 2017.

11. Service des ressources financières – collecte des débris de construction ou de démolition des biens meubles (2) – appel d'offres 15-196P – exercice de la première option de renouvellement d'une année

Document déposé : Rapport A-31-3150 en date du 25 novembre 2016 de Mme Nathalie Sauvé et de M. François Poirier concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public, un contrat a été attribué le 10 février 2016 à *TTI Environnement inc.* pour une entente initiale d'une année se terminant le 9 février 2017;

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres prévoyait une entente initiale d'une année et que celle-ci était assortie de deux options de renouvellement d'une année chacune, à la demande de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) et avec l'accord de l'adjudicataire et du comité exécutif de la CSDM;

CONSIDÉRANT la volonté de la CSDM de renouveler l'entente pour l'année 2017-2018;

CONSIDÉRANT que la répartition de la dépense sera assumée à 10 % par le budget d'opération et à 90 % par le budget d'investissement du Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT que *TTI Environnement inc.* a été consultée et accepte de renouveler l'entente pour la première année additionnelle, en suivant les prix prévus à cette option de renouvellement;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat à exécution sur demande d'une valeur de 145 023 \$ plus taxes à *TTI Environnement inc.* pour la collecte des débris de construction ou de démolition et des biens meubles, pour une année additionnelle de renouvellement du 10 février 2017 au 9 février 2018.

12. Service des ressources financières – agence de placement média – appel d’offres 24-327P – exercice de la deuxième option de renouvellement

Document déposé : Rapport A-31-3155 en date du 2 décembre 2016  
de Mmes Sylvie Boyer et Nathalie Sauvé  
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu’à la suite d’un appel d’offres public, un contrat à commandes d’une année a été attribué à *Cossette Communication inc.* le 27 janvier 2015;

CONSIDÉRANT que l’appel d’offres prévoyait une entente initiale d’une année assortie de deux options de renouvellement d’une année chacune à la demande de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) et avec l’accord de l’adjudicataire et du comité exécutif de la CSDM;

CONSIDÉRANT que la première option de renouvellement prendra fin le 27 janvier 2017;

CONSIDÉRANT la volonté de la CSDM de renouveler l’entente;

CONSIDÉRANT que *Cossette Communication inc.* a confirmé son intention de renouveler l’entente aux mêmes conditions et au prix soumissionné, soit 247 136,27 \$ plus taxes;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d’ACCORDER un contrat à commandes d’une valeur de 247 136,27 \$ plus taxes à *Cossette Communication inc.* pour les services de placement média pour une année additionnelle, du 28 janvier 2017 au 27 janvier 2018.

13. Service des ressources financières – fourniture sur demande de produits de plâtrage – appel d’offres 27-525P – annulation de l’appel d’offres et demande d’autorisation de conclure un contrat de gré à gré

Document déposé : Rapport A-31-3156 en date du 7 décembre 2016  
de Mme Nathalie Sauvé et de M. Nasreddine Slimi  
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu’un appel d’offres a été publié pour retenir les services d’un fournisseur qui livrera, sur demande, les produits de plâtrage pour répondre aux besoins de l’École des métiers de la construction de Montréal (EMCM) de la Commission scolaire de Montréal (CSDM);

CONSIDÉRANT que les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q. c. C-65.1, r.5) (LCOP) et les règlements adoptés en vertu de cette loi ont été respectés;

CONSIDÉRANT que la *Politique d'attribution et de gestion des contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT la dépense annuelle de l'EMCM est estimée à 70 000 \$;

CONSIDÉRANT que la seule soumission reçue de *Quincaillerie Notre-Dame de St-Henri inc.* est non conforme;

CONSIDÉRANT que le fournisseur *Quincaillerie Notre-Dame de St-Henri inc.*, fournisseur actuel de la CSDM, est familier avec la structure de la CSDM et répond adéquatement aux besoins de l'EMCM;

CONSIDÉRANT qu'un nouvel appel d'offres ne susciterait probablement pas davantage l'intérêt des fournisseurs et aboutirait vraisemblablement au même résultat;

CONSIDÉRANT que la dépense sera imputée au budget de fonctionnement de l'EMCM;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande de négocier une entente de gré à gré d'une valeur maximale annuelle de 69 607,78 \$ avec *Quincaillerie Notre-Dame de St-Henri inc.* pour la fourniture sur demande de produits de plâtrage;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ANNULER l'appel d'offres 27-525P concernant la fourniture sur demande de produits de plâtrage;
- 2° d'AUTORISER le Bureau des approvisionnements à négocier une entente de gré à gré d'une valeur maximale de 69 607,78 \$ avec *Quincaillerie Notre-Dame de St-Henri inc.* pour la fourniture sur demande de produits de plâtrage. L'entente ainsi négociée, d'une durée d'une année sera assortie de deux années de renouvellement, une année à la fois, et devra être présentée au comité exécutif, pour approbation. Le montant total pour les trois années ne devra pas excéder 216 370,42 \$ plus taxes.

14. Service des ressources matérielles – centre Saint-Paul – travaux supplémentaires dans le cadre de la décontamination du vide sanitaire

Document déposé : Rapport A-33-1004 en date du 7 décembre 2016 de M. Michel Plante concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à l'entrepreneur *ACI Ponts et ouvrages d'art inc.* pour la décontamination du vide sanitaire du centre Saint-Paul, un projet qui consiste en grande partie en la réhabilitation du terrain où est érigé ce bâtiment de la rue Notre-Dame Ouest, à Montréal;

CONSIDÉRANT que des travaux supplémentaires sont nécessaires dans le cadre de ce projet et qu'une partie de ceux-ci résulte de variations de quantité pour lesquelles des taux ont été prévus au contrat de l'entrepreneur;

CONSIDÉRANT que les interventions supplémentaires qui ne résultent pas de variations de quantité consistent principalement en la consolidation des murs de fondation en sous-œuvre et sont dues en bonne partie à la présence de tourbe dans le vide sanitaire, une situation que les relevés n'avaient pas permis de déceler, parce que le vide sanitaire n'était pas accessible au moment de la préparation des plans et devis;

CONSIDÉRANT que les conditions de chantiers rencontrées sont également à l'origine d'autres interventions imprévues – mais difficilement prévisibles – en mécanique et en électricité, principalement, et qu'une partie des travaux à réaliser dans le cadre du projet devra être exécutée en conditions hivernales, en raison des retards accumulés jusqu'à maintenant;

CONSIDÉRANT la délégation de pouvoirs au directeur du Service des ressources matérielles, en vertu de la résolution 19 de la séance du 21 juin 2016 du comité exécutif;

CONSIDÉRANT qu'à ce jour, environ 35 % des travaux planifiés ont été achevés et qu'il n'est pas possible de dresser un portrait définitif des travaux supplémentaires qui auront été nécessaires à l'achèvement du projet;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée en partie par les sommes réservées par le Conseil du trésor relativement au passif environnemental et en partie par le budget d'investissement et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière de la Commission scolaire de Montréal;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à l'entrepreneur *ACI Ponts et ouvrages d'art inc.* la somme associée à l'ensemble des interventions supplémentaires nécessaires dans le cadre de la décontamination du vide sanitaire du centre Saint-Paul, et ce, à l'intérieur des limites énoncées dans le présent rapport.

15. Service des ressources matérielles – école Alphonse-Desjardins – interventions supplémentaires dans le cadre du remplacement des portes et des fenêtres

Document déposé : Rapport A-33-1009 en date du 5 décembre 2016 de M. Michel Plante concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à l'entrepreneur *Norgéreq ltée* pour le remplacement des portes et des fenêtres de l'école Alphonse-Desjardins, située au 6600, rue Lemay, à Montréal;

CONSIDÉRANT qu'en cours de chantier, il a été convenu qu'il était préférable d'intégrer des mesures complémentaires pour assurer une meilleure étanchéité des fenêtres et une plus grande maîtrise des risques;

CONSIDÉRANT qu'il a fallu ajouter des travaux de réparation de la maçonnerie et de remplacement de tablettes de terrazzo à la base des fenêtres, car ces interventions avaient été quelque peu sous-estimées dans les plans et devis;

CONSIDÉRANT que certains travaux, initialement prévus de jour, devront être exécutés le soir et les week-ends et que des mesures supplémentaires ont été mises en place pour atténuer les désagréments du chantier et améliorer le confort des élèves et du personnel;

CONSIDÉRANT qu'à ce jour, environ 75 % des travaux planifiés ont été achevés et qu'il n'est pas possible de dresser un portrait définitif des travaux supplémentaires qui auront été nécessaires à l'achèvement du projet;

CONSIDÉRANT la délégation de pouvoirs au directeur du Service des ressources matérielles, en vertu de la résolution 21 de la séance du 7 juin 2016 du comité exécutif;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera imputée au budget d'investissement et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière de la Commission scolaire de Montréal;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à l'entrepreneur *Norgéreq ltée* la somme associée à l'ensemble des interventions supplémentaires nécessaires dans le cadre du remplacement des portes et des fenêtres de l'école Alphonse-Desjardins, et ce, à l'intérieur des limites énoncées dans le présent rapport.

- \*16. Service des ressources matérielles – centre administratif et annexe – plan d’action en vue de trouver des solutions pour l’hébergement des fonctions administratives de la Commission scolaire de Montréal

Document déposé : Rapport A-33-1010-B en date du 14 décembre 2016 de M. Michel Plante concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d’accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

17. Service des ressources matérielles – école Ahuntsic, annexe – travaux supplémentaires dans le cadre de l’agrandissement de l’école et de la rénovation du bâtiment existant

Document déposé : Rapport A-33-1011 en date du 8 décembre 2016 de M. Michel Plante concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à l’entrepreneur *AFCOR Construction inc.* pour l’agrandissement de l’école Ahuntsic, annexe et la rénovation du bâtiment existant, situé au 9900, avenue D’Auteuil, à Montréal;

CONSIDÉRANT que les travaux de démolition du système d’étanchéité de la marquise, du côté de la cour arrière, ont montré que les éléments sous-jacents étaient dans un état de dégradation avancée et qu’il faudra donc reconstruire entièrement la marquise, alors que seule la réfection de sa toiture était prévue;

CONSIDÉRANT que les travaux de désamiantage dans la cage d’escalier, du côté nord, ont mis en lumière la nécessité de remplacer deux volées d’escaliers, le palier à l’entrée, de même que la porte donnant accès à la cour arrière;

CONSIDÉRANT que les conditions de chantier sont aussi à l’origine de divers ajouts au contrat en mécanique, en électricité et en architecture, notamment;

CONSIDÉRANT qu’en cours de chantier, il a été constaté que la clôture située du côté sud se trouvait à un peu plus d’un mètre de la limite du terrain appartenant à la Commission scolaire de Montréal (CSDM) et qu’il a donc été convenu de la déplacer et d’effectuer quelques travaux connexes afin de réaliser un gain d’espace non négligeable;

CONSIDÉRANT que, compte tenu du degré d’avancement du projet, il n’est pas possible de dresser un portrait définitif des travaux supplémentaires qui auront été nécessaires d’ici son achèvement;

CONSIDÉRANT que certaines interventions intégrées au projet font toujours l’objet de négociation avec l’entrepreneur;

CONSIDÉRANT la délégation de pouvoirs au directeur du Service des ressources matérielles, en vertu de la résolution 25 du comité exécutif du 8 décembre 2015;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la *Loi sur les contrats des organismes publics*, du *Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics* et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera imputée au budget d'investissement et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière de la CSDM;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à l'entrepreneur *AFCOR Construction inc.* la somme associée à l'ensemble des travaux supplémentaires nécessaires dans le cadre de l'agrandissement et de la rénovation de l'école Ahuntsic, annexe, et ce, à l'intérieur des limites énoncées dans le présent rapport;
- 2° de MANDATER le Service du secrétariat général pour transmettre à *AFCOR Construction inc.*, au nom de la CSDM, une lettre tenant lieu de la confirmation prévue à l'article 48 du *Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics*.

18. Service des ressources matérielles – école Saint-Pierre-Apôtre – interventions supplémentaires dans le cadre de travaux de dépressurisation sous la dalle du bâtiment

Document déposé : Rapport A-33-1012 en date du 5 décembre 2016  
de M. Michel Plante concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à l'entrepreneur *Ardec Construction inc.* pour des travaux de dépressurisation sous la dalle du bâtiment de l'école Saint-Pierre-Apôtre, située au 8550, rue Clark, à Montréal;

CONSIDÉRANT que, dans le cadre de ce projet, il faut réaliser des travaux imprévus d'assainissement, étant donné la découverte de moisissures sur des murs du sous-sol, et que ces travaux doivent être exécutés en conditions de risque élevé, parce que les matériaux à manipuler contiennent de l'amiante;

CONSIDÉRANT que des travaux d'étanchéisation supplémentaires ainsi que le retrait et le remplacement de sols contaminés sont aussi requis, étant donné les conditions de chantier;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;



CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée soit par les sommes réservées par le Conseil du trésor relativement au passif environnemental, soit par le budget d'investissement et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière de la Commission scolaire de Montréal;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à l'entrepreneur *Ardec Construction inc.* la somme associée à l'ensemble des interventions supplémentaires nécessaires dans le cadre de travaux de dépressurisation sous la dalle du bâtiment de l'école Saint-Pierre-Apôtre, et ce, à l'intérieur des limites énoncées dans le présent rapport.

\*19. Service des ressources matérielles – mesure Ajout d'espace (50511) – Plan québécois des infrastructures 2017-2027 – projet de construction d'un gymnase pour l'école Saint-Jean-de-Matha

Document déposé : Rapport A-33-1015 en date du 9 décembre 2016 de M. Michel Plante concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

20. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – mars 2017

Document déposé : Rapport A-34-2670 en date du 16 novembre 2016 de Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois de mars 2017;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois de mars 2017, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

21. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – novembre 2016

Document déposé : Rapport A-34-2671 en date du 16 novembre 2016 de Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la commissaire Marie-José Mastromonaco pour le mois de novembre 2016;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1<sup>o</sup> d'APPROUVER la dépense de fonction de la commissaire Marie-José Mastromonaco pour le mois de novembre 2016, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

22. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – novembre 2016

Document déposé : Rapport A-34-2673 en date du 29 novembre 2016 de Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction des commissaires pour le mois de novembre 2016;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1<sup>o</sup> d'APPROUVER la dépense de fonction des commissaires pour le mois de novembre 2016, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

23. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – décembre 2016

Document déposé : Rapport A-34-2675 en date du 5 décembre 2016 de Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la commissaire Stéphanie Bellenger-Heng pour le mois de décembre 2016;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la commissaire Stéphanie Bellenger-Heng pour le mois de décembre 2016, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

24. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – décembre 2016

Document déposé : Rapport A-34-2676 en date du 5 décembre 2016 de Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction des commissaires pour le mois de décembre 2016;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la dépense de fonction des commissaires pour le mois de décembre 2016, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

25. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – décembre 2016

Document déposé : Rapport A-34-2677 en date du 5 décembre 2016 de Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois de décembre 2016;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois de décembre 2016, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

26. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – novembre 2016

Document déposé : Rapport A-34-2678 en date du 5 décembre 2016 de Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois de novembre 2016;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois de novembre 2016, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

27. Réception des pouvoirs exercés par le directeur général en cas de circonstances particulières – article 11 du règlement R2011-1

CONSIDÉRANT que, par le règlement R2011-1, le Conseil des commissaires a délégué au directeur général de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) certains de ses droits, pouvoirs et obligations;

CONSIDÉRANT l'article 11 du règlement R2011-1, qui prévoit que le directeur général peut « exercer en lieu et place du Conseil des commissaires ou du comité exécutif, lorsque les circonstances le requièrent, tout pouvoir et prendre toute décision dans l'intérêt de la CSDM [et de] faire rapport à l'instance qui avait le pouvoir de prendre la décision. »

CONSIDÉRANT l'absence d'une séance ordinaire du comité exécutif entre le 29 novembre et le 13 décembre 2016;

CONSIDÉRANT le rapport soumis au directeur général pour décision;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECEVOIR le rapport de décision suivante prise par le directeur général, en application de l'article 11 du règlement R2011-1 concernant la délégation de pouvoirs au directeur général :

- a) Service des ressources financières – école Édouard-Montpetit – travaux de réhabilitation intérieure dans le gymnase

Document déposé : Rapport A-33-1014 en date du 7 décembre 2016  
de M. Michel Plante concernant le sujet en référence

- 1° d'AUTORISER la poursuite, par l'entrepreneur *Constructions Serbec inc.*, dans le cadre de son contrat à exécution sur demande (15-194P), des travaux de réhabilitation intérieure entrepris dans le gymnase de l'école Édouard-Montpetit, travaux dont la valeur est estimée dans le présent rapport.

28.

Information

- \* a) A-29-1788 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – concours d’admissibilité à la fonction de direction adjointe d’établissement – liste d’admissibilité
- b) A-31-3139 Service des ressources financières – situation des comptes d’usager au 30 juin 2016
- c) A-33-1013 Service des ressources matérielles – école Saint-Nom-de-Jésus – estimation révisée des travaux de démolition sélective réalisés dans le cadre de la réhabilitation complète de l’immeuble

29.

Approbation du projet d’ordre du jour de la séance du Conseil des commissaires du 21 décembre 2016

Document déposé : Projet d’ordre du jour de la séance ordinaire du 21 décembre 2016 du Conseil des commissaires

Après vérification,

il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d’APPROUVER, tel qu’il a été modifié, le projet d’ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 21 décembre 2016.

30.

Période réservée aux membres du comité exécutif

- a) Profil du gestionnaire

Mme Mélanie Robinson mentionne qu’il y aura une présentation du nouveau document portant sur le profil du gestionnaire à la rencontre du comité de parents du 13 décembre. Elle ajoute que le comité de parents y travaille depuis quatre ans et se dit très heureuse du résultat.

- b) Sécurité routière – consultation publique

M. Ben Valkenburg fait part de la toute première consultation publique sur la sécurité routière organisée par le ministre des Transports, M. Laurent Lessard. Celle-ci permettra d’améliorer le bilan routier et la révision du Code de la sécurité routière prévue en 2017. M. Valkenburg présentera cette question au comité de travail sur la sécurité.

c) Ordre professionnel des orthopédagogues

M. Ben Valkenburg mentionne que l'Association des orthopédagogues du Québec regarde la possibilité de créer un ordre professionnel des orthopédagogues. À cet égard, M. Jean Ouimet mentionne qu'à la CSDM, les orthopédagogues font partie du personnel enseignant et non du personnel professionnel comme dans les autres commissions scolaires.

La séance est levée à 14 h 53.

*Secrétariat général – 4 décembre 2017*

---

\* Les rapports précédés d'un astérisque seront également à l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 21 décembre 2016.